



COMMUNE DE SAINT-BOHAIRE

COMPTE-RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt mars 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint-Bohaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. PANNEQUIN – Maire.

Étaient présents : M. PANNEQUIN Bernard, M. GUILLOT J-Michel, M.FESNEAU Bernard, Mme EMONET M-Christine, M. RANDUINEAU Guillaume, Mme OUZILLEAU Agnès, Mme PETIT Emilie, M. GAUTHIER Thierry, Mme COULLON Jeannine, M. RANVAL Lionel.

Absents excusés : M. BRUXELLE Frédéric pouvoir à M. PANNEQUIN Bernard ;

OUVERTURE DE LA SÉANCE : Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 19h30.

Mme PETIT est nommée secrétaire de séance.

1/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le compte de gestion dressé par le trésorier principal de Blois Agglomération présente :

	Résultat de clôture 2016	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	- 24 189,72	0	- 50 421,28	- 74 611,00
Fonctionnement	+ 31 979,98	31 979,98	+ 103 149,82	+ 103 149,82
Total	- 7 790,26	31 979,98	+ 52 728,54	+ 28 538,82

Approbation à l'unanimité.

2/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisation exercice 2017	Fonctionnement	298 826,54	401 976,36	+ 103 149,82
	Investissement	105 590,92	55 169,64	- 50 421,28
Report exercice 2016		24 189,72		- 24 189,72
Total		428 607,18	457 146,00	+ 28 538,82

Monsieur le maire quitte la séance le temps du vote du compte administratif. Approbation à l'unanimité.

3/ RESTES À RÉALISER À REPORTER EN 2018

	Dépenses	Recettes
Section Investissement	741,68	8 500,00

4/ AFFECTATION DE RÉSULTATS 2017

Résultat de fonctionnement			+ 103 149,82
Résultat d'investissement	Report 2016	- 24 189,72.	- 74 611,00
	2017	- 50 421,28	
Restes à réaliser	+ 8 500,00 - 741,68		+ 7758,32
Besoin de financement			66 852,68

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter au compte 1068 :

- à titre **obligatoire** pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : 66 852,68 ;
- affectation **complémentaire** : 36 297,14.
- Soit un **total** de 103 149,82 au compte 1068.

5/ TAUX D'IMPOSITION 2018

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire pour 2018 des taux d'imposition identiques à 2017.

	Taux	Bases d'imposition	Produits
Taxe d'habitation	21,54%	434 500	93 591
Taxe foncière bâti	26,92%	270 900	72 926
Taxe foncière non-bâti	52,71%	48 700	25 670

6/ BUDGET PRIMITIF 2018

Le budget primitif est adopté à l'unanimité comme suit :

	Section Fonctionnement	Section Investissement
Dépenses	395 978,00	217 831,82
Recettes	395 978,00	217 831,82

7/ SUBVENTIONS

Le conseil municipal décide à l'unanimité les subventions suivantes qui seront prévues au compte 6574 :

Souvenir français	20,00 €
Maires 41	253,00 €
Étoile Cyclo	325,00 €
Petites Randos	187,00 €
Association de sauvegarde de l'église	15,44€
SI Vallée de la Cisse	50,00€

8/ LIGNE DE TRÉSORERIE

La ligne de trésorerie interactive actuelle arrivera à échéance le 14 avril 2018. Afin de permettre le lissage des dépenses en attendant le versement de certaines dotations, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'autoriser m. le Maire à signer un nouveau contrat Ligne de Trésorerie Interactive auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant de 40 000€.

9/ CONVENTION AVEC EDF COLLECTIVITÉS

Le contrat de fourniture d'électricité pour la salle des associations signé en 2015 arrive à échéance. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau contrat de fourniture d'électricité proposé par EDF Collectivités pour 36 mois, qui remplacera le précédent et autorise m. le Maire à signer la nouvelle convention.

10/ REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Enedis s'acquitte chaque année de redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution d'électricité. Pour les communes de moins de 2000 habitants, le montant de cette redevance pour 2018 s'élève à 203€. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition qui lui est faite par Enedis. Un titre de 203€ sera émis au compte 70723.

11/ CRÉANCES ÉTEINTES

Certains titres de recette émis sur le budget de la commune en 2011 n'ont pu être recouverts. Par décision juridique, une créance est éteinte lorsqu'une décision juridique prononce son irrécouvrabilité. Un courrier du comptable public a précisé par courrier le montant des créances éteintes qui constituent une charge définitive pour la collectivité. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les créances éteintes pour un montant de 122,11€ pour lesquelles un mandat sera établi au compte 6541.

12/ QUESTIONS DIVERSES

- Étude de devis : CTA de l'école , ordinateurs portables pour l'école, peinture secrétariat de mairie;
- Les travaux de changement du réseau d'eau froide de la cantine ont été réalisés lors des dernières vacances scolaires;

- Étude du nouveau tracé du chemin rural à Serouin.

13/ COMPTE-RENDUS SYNDICATS ET COMMISSIONS

- Agglopolys / SMB Cisse (M. Ranval)

- SIAEP St Bohaire/St Lubin (M. Fesneau, M. Ranval) : début des travaux sur le réseau d'eau potable rue de Bourgogne le 04 avril prochain;

- Val Eco (M. Ranval)

- Commission assainissement, voirie, infrastructures (M. Ranval)

- Stratégie économique, emploi, enseignement supérieur (M. Guillot)

- Finances, personnel (M. Guillot)

La séance est levée à 22h50

Prochaine séance : jeudi 26 avril 2018